

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(fusion des manufactures Croc-Jorrand et Frédéric Danton)
Création de Pierre-Eugène de Caplane
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Caplane_P.-E._1877-1944.pdf



Fig. 73. — Canapé « Les Mois » (1925), hêtre doré et tapisserie, composé par H-M. Magne, exécuté par Roumy, et « Aux fabriques d'Aubusson » (in *L'art appliqué aux métiers* par L. & H.M. Magne. *Décor du mobilier*. MEUBLES ET SIÈGES, H. Laurens, éditeur, Paris).

Aux Fabriques d'Aubusson
(Anciens Établissements Croc Père et Fils
et Jorrand
et Anciens Établissements Frédéric Danton)
(*La Journée industrielle*, 27 février 1923)

La société anonyme qui vient d'être formée sous cette dénomination a pour objet toutes entreprises et toutes opérations pouvant concerner les tapis, tapisseries, tentures et meubles anciens et modernes, ainsi que l'ameublement et la décoration intérieure de tous immeubles.

Le siège est à Paris, 13, rue La-Fayette.

Le capital est fixé à 4 millions, en 8.000 actions de 500 fr., sur lesquelles 2.600 rémunèrent partiellement les apports de M. Jorrand et de M. et M^{me} Danton, qui reçoivent en outre 1 million 520.000 francs en espèces.

Les premiers administrateurs sont MM. de Caplane, industriel, à Neuilly-sur-Seine, rue de Chartres, 7 ; de Chazoulière ¹, industriel, à Paris, rue de Laborde, 38 ; baron de la Chevrelière ², à Paris, rue Dumont-d'Urville, 23 ; Eugène Danton, industriel, à Paris, rue de Richelieu, 23 bis ; Jean Danton, manufacturier, au Château de la Seiglière, par Aubusson (Creuse) ; et Paul Jorrand, manufacturier, à La Forêt, commune de Blessac (Creuse).

CONSTITUTION
Aux fabriques d'Aubusson
(Anciens Établissements Croc père et fils et Anciens Etablissements Frédéric Danton)
(Tapisseries, Tentures)

(La Cote de la Bourse et de la banque, 2 mars 1923)

Capital 4 millions de francs divisé en 8.000 actions de 500 fr. dont 2.600 d'apport attribuées à MM. Jorrand et à M. et Mme Danton. Siège social à Paris, 13, rue Lafayette. Conseil d'administration : MM. de Caplane, de Chazoulière, de la Chevrelière, L. Danton, J. Danton et Jorrand. Statuts déposés chez M^e Moyne, à Paris. — *Petites Affiches*, 24 février 1923.

Accord avec les Ateliers de Rabat

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ateliers_de_Rabat.pdf

publicité
La Société AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(Le Journal des débats, 27 septembre 1924)

Usines à Aubusson, Creuse, vend directement les tapis foyers — moquettes unies et a dessins — passages et escaliers — carpettes en tous genres — tapis d'Aubusson et point noué
de sa fabrication
10, rue Vivienne • Tél. Central 83-54
OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

¹ Adolphe de Chazoulière (1870-1943), lieutenant de dragons, marié en 1906 à Geneviève Cloquemin fille d'un administrateur-directeur de la Compagnie générale transatlantique. Représentant (ou allié ?) de la Banque Chopy & Gaillochet. En janvier 1911, il appartient au premier conseil de La Bodera (mines de plomb argentifère dans la région de Guadalajara, en Espagne), puis devient administrateur délégué adjoint de la Franco-Wyoming Oil (1912), administrateur de la Compagnie commerciale de l'AEF (1913), de la Société industrielle d'impression et de tissus d'art (1914) et de la Huelva Copper and sulfur Mines (réélu en 1920), président de la Cie minière de Guinée et de la Compagnie des mines de Siguiari, administrateur de la société Aux fabriques d'Aubusson (1923). Il est aussi commissaire aux comptes des trois Secours (assurances)(réélu en 1923).

² Charles de la Chevrelière (1858-1930) : saint-cyrien, député des Deux-Sèvres (1898-1902), vice-président de la CSF, déjà associé de Caplane comme président de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CCAEF.pdf

Annuaire industriel, 1925 :

« AUX FABRIQUES D'AUBUSSON », 13, r. La Fayette, Paris, 9^e [= Banque intermédiaire (Caplane)]. Soc. an. au cap. de 4.000.000 de fr. Adm. : MM. [Pierre-Eugène] de Caplane ; [Adolphe] de Chazoulière ; baron [Charles Aymé] de la Chevrelière [1858-1930] ; Eugène Danton et Paul Jorrand.

Manufacture de tapis. Tissage mécanique et à la main. (7-19545).

Aux Fabriques d'Aubusson
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1926)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 juin, sous la présidence de M. de Caplane, a approuvé les comptes de l'exercice 1925, faisant apparaître un déficit réel de 291.259 fr., auquel s'ajoutent les amortissements de l'exercice, soit 886.877 fr. et le solde débiteur de l'exercice précédent, soit 25.834 fr. 25, Le déficit total atteint ainsi 1.204.571 francs.

La nomination de M. Netter ³ en qualité d'administrateur a été ratifiée par l'assemblée.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des finances*, 20 août 1926)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 13 août, en vue de statuer sur un projet de réduction du capital, sous la condition suspensive d'une augmentation du capital par l'émission d'actions de numéraire. L'ordre du jour comporte également la création de bons bénéficiaires à attribuer aux propriétaires d'actions anciennes.

Le conseil d'administration a l'intention de ramener le capital de 4 millions, chiffre actuel, à 3 millions, par l'échange de 2 actions anciennes contre 1 nouvelle, et de le reporter ensuite à 5 millions.

Aux fabriques d'Aubusson
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 septembre 1926)

L'assemblée extraordinaire du 2 septembre a ratifié définitivement l'augmentation du capital de 2 à 5 millions de francs et la création de 8.000 bons bénéficiaires répartis aux porteurs anciens en compensation de la réduction du capital de 4 à 2 millions récemment effectuée.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des finances*, 29 octobre 1926)

³ André Marcel Netter (Paris XVIII^e, 1898-Paris XVI^e, 1966) : administrateur délégué de la Banque intermédiaire. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_intermediaire_Paris.pdf

Appel pour le 15 novembre 1926 du deuxième quart ; pour le 30 novembre 1926, des troisième et quatrième quart des actions nouvelles.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 juin 1927)

Aux Fabriques d'Aubusson. — L'assemblée a reporté à nouveau les bénéfices nets de 1926 se montant à 108.994 fr. Le déficit de l'exercice 1925 qui était de 1 million 204.541 francs a été amorti par réduction du capital de 4 à 3 millions, ensuite réaugmenté à 5 millions.

(Le Journal des finances, 1^{er} juillet 1927)

Les Fabriques d'Aubusson manquent de vigueur à 250. Les comptes de l'exercice 1926, approuvés par l'assemblée ordinaire du 21 juin, se soldent par un bénéfice net de 18.004 francs, reporté à nouveau après dotation de la réserve légale.

Aux Fabriques d'Aubusson
(La Journée industrielle, 13 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 faisant apparaître un déficit de 85.126 fr., ramené à 78.912 fr. par déduction du report bénéficiaire antérieur.

MM. P.-E. de Caplane, de la Chevrelière de Chazoulière, Louis Danton, Netter, Salard et Cloarec, administrateurs sortants, ont été réélus.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(Le Journal des finances, 17 juillet 1929)

L'assemblée du 12 juillet a approuvé les comptes de 1928, se soldant par une perte de 86.000 francs contre un bénéfice de 474.354 francs en 1927.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(Le Journal des finances, 4 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. de Caplane, président du conseil d'administration, a approuvé les compte» de l'exercice clos le 31 décembre 1929, se soldant par une perte de 17.609 fr., compte tenu du report débiteur antérieur de 78.912 francs.

M. de Caplane, administrateur sortant, a été réélu.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON

(*Les Journal des débats*, 18 juillet 1931)

L'assemblée du 11 juillet a approuvé les comptes de 1930, présentant une perte de 594.743 francs, qui, ajoutée au déficit de 1929, forme un solde déficitaire de 612.352 fr.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON

C'est par une nouvelle perte que se solde le dernier exercice
(*Le Petit Bleu*, 25 juillet 1931)

Les actionnaires de cette société où, depuis longtemps tout va de mal en pis, se sont réunis en assemblée ordinaire le 11 juillet courant.

En 1930, le chiffre d'affaires a brutalement fléchi de 4.420.069 fr. à 2.648.578, recul qui s'est traduit par un bénéfice d'exploitation de 67.514 fr., qui laisse assez médiocre impression rapproché du chiffre d'affaires. Et l'on ne va pas supposer qu'il ait suffi pour couvrir les frais généraux et agios divers ! Loin de là puisque, finalement, on enregistre, pour l'exercice, une perte de 594.743 fr. qui, venant s'ajouter à la perte antérieure, porte la perte totale à 612.352 francs.

On a appris à l'assemblée qu'en raison de la crise dont l'on vient de voir la dure répercussion, le conseil avait décidé, dans sa séance du 21 janvier 1931, de supprimer la branche industrielle de la société. Il a entrepris, dès cette date, la compression des dépenses par la fermeture de l'usine qui avait été prévue pour fin mars, après l'achèvement des fabrications en cours ; de plus, la réalisation des stocks a été intensifiée, afin de parvenir à l'épuration de la situation active et passive.

Ce n'est pas encore cela, vraisemblablement, qui autoriserait à bien augurer des résultats de l'exercice en cours, parce que « l'intensification de la réalisation des stocks » ne paraît guère réalisable sans que l'on consente des rabais plus ou moins forts, et l'on a pu constater plus haut que, déjà, il fallait vendre beaucoup pour ne pas gagner grand-chose. L'intensification annoncée promet, dans ces conditions ! Pourvu que ce ne soit pas aussi l'intensification... du déficit !

C'est sans doute ce qu'on pense à la Bourse, puisque l'action se tient en dernier-lieu aux environs de 55 francs, ce qui n'est d'ailleurs pas très brillant pour un titre de 250 fr. nominal. La part, sans transactions depuis fort longtemps, et qui porte toujours le coupon n° 1 attaché, a valu — façon de parler — une quarantaine de francs en dernier lieu, alors qu'on a pu la payer jusqu'à 200.

L'action paraît beaucoup moins reluisante encore, quand on observe qu'au début, la Banque Intermédiaire de Paris, qui l'offrait au public vers 600 fr., la poussait jusque vers 750 fr., sinon même un peu au-dessus. Mais, trois ans après, c'est d'un « air d'accordéon » qu'il était question : on ramenait le capital de 4 à 2 millions puis on le reportait à 5 millions, et, cette fois, il était représenté par des actions de 250 fr. nominal, au lieu de 500 fr. précédemment.

Nous relevons aussi la présence, dans le conseil, de M. de Caplane, à propos de quoi nous faisons cette réflexion bien naturelle que celui-ci, qui s'était beaucoup occupé jusque-là de la Franco-Wyoming, semblait ainsi peu préparé à l'industrie des tapis, ajoutant aussitôt, pour ne désobliger personne, qu'« au temps où l'incompétence des administrateurs est de règle, cela valait à peine d'être relevé ».

Malheureusement, il n'a jamais suffi d'ériger l'incompétence en principe pour que, là où elle sévit, les résultats soient remarquables. Le destin de la société « Aux Fabriques d'Aubusson » en fournit la preuve une fois de plus, sur le dos des actionnaires. Cela va sans dire, n'est-ce pas ?

POUR MÉMOIRE. — Conseil d'administration : MM. P. E. de Caplane. président ; Louis Cloarec administrateur-délégué ; Louis Danton, A. de Chazoulière, Marcel Netter, A. Salard, administrateurs. — Cotation : Actions et parts : Paris, Coulisse, comptant. Bons bénéficiaires non cotés. — Service financier : Banque intermédiaire de Paris, 13, rue La-Fayette.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des finances*, 1^{er} janvier 1932)

Les actions et les parts de cette société cesseront de figurer à la cote à partir du 4 janvier.

Aux Fabriques d'Aubusson
(*La Journée industrielle*, 24 mars 1932)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1931 faisant ressortir une (perte de 578.029 fr. 37.

L'assemblée a donné *quitus* de gestion à MM. Salard, de Caplane et de Chazoulière. administrateurs démissionnaires, et Louis Danton, administrateur sortant, qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Elle a ratifié la nomination, en la même qualité, de MM. Jean Nessim, H.-P. Beens et G.-J.-H. Plaghki.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 23 mars, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier. Le compte de profits et pertes accuse un résultat déficitaire de 578.029 francs, auquel vient s'ajouter la perte de l'exercice précédent de 612.352, formant un total de 1.190.381 francs.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a modifié l'article 18 des statuts relatif au nombre des administrateurs ramené au minimum de 5 à 3 en gardant le maximum de 9.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des finances*, 17 août 1932)

Une assemblée ordinaire, convoquée pour le 20 août, aura à autoriser le conseil à émettre un emprunt obligataire.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des débats*, 25 mars 1932)

Réunis en assemblée ordinaire le 23 mars, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre dernier. Le compte de profits et pertes accuse un résultat déficitaire de 578.029 francs, auquel vient s'ajouter la perte de l'exercice précédent de 612.332, formant un total de 190.381 francs.

L'assemblée extraordinaire tenue le même jour a modifié l'article 18 des statuts relatif au nombre des administrateurs ramené au minimum de 5 à 3 en gardant le maximum de 9.

AUX FABRIQUES D'AUBUSSON
(*Le Journal des débats*, 29 juillet 1933)

Réunis en assemblée ordinaire le 27 juillet, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1932 accusant une perte de 1 million 486.488 francs qui, ajoutée aux pertes des trois années précédentes, forme un total déficitaire de 2.676.870 francs.

À l'issue de cette assemblée, les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire, ont décidé la réduction du capital de 5 millions à 200.000 francs, sa réaugmentation à 1 million par la création de 800.000 francs d'actions privilégiées, enfin une émission d'obligations de 800.000 francs.

Suite :

Fermeture. Construction de la Poste d'Aubusson sur l'emplacement de la manufacture Danton.